

**Zeitschrift:** Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses

**Band:** - (1935)

**Heft:** 44

**Rubrik:** Genève : Bibliothèque publique et universitaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### **Genève. Bibliothèque publique et universitaire**

Mlles Noémi *Muller*, Marthe *Jaccard* et Annette *Maillard* font actuellement un stage à la Bibliothèque.

On a inauguré en septembre un modeste monument élevé à *Chateaubriand*, près de l'emplacement de la maison qu'il habita aux Pâquis, en 1831. A cette occasion, la Bibliothèque a réuni dans la Salle Lullin de nombreux autographes, des imprimés, des estampes et diverses reliques et documents qui rappellent les séjours successifs de Chateaubriand à Genève, et ses amitiés avec les Genevois de l'époque. Les membres de la Société Chateaubriand de Paris, réunis dans notre ville, ont visité cette exposition en connaisseurs, ainsi que d'autres personnalités, parmi lesquelles nous citerons Louis Bertrand, délégué de l'Académie française à l'inauguration, Henry Bérenger et Stefan Zweig.

Nous avons pensé utile de faire connaître aux autres bibliothèques suisses (et notamment aux bibliothèques universitaires) les mesures prises pour éviter l'encombrement et les doubles emplois dans les publications administratives de Sociétés et d'Universités.

Voici donc nos instructions relatives aux imprimés *administratifs ne comportant pas de travaux scientifiques*.

- I. Imprimés administratifs émanant des Universités et Ecoles (techniques, commerciales, etc.) *étrangères*, soit : Programmes de cours, listes des Autorités, Règlements. Dès maintenant, la BPU cesse de conserver les imprimés de cette nature émanant de pays autres que la France, la Belgique et l'Italie.
- II. Rapports de Sociétés, Ecoles et Institutions *d'autres Cantons* que celui de Genève. La BPU ne conserve pas ces rapports. Ils sont envoyés à la Bibliothèque du canton qu'ils concernent pour compléter éventuellement ses séries. Celle-ci est invitée à transmettre à son tour les doublets à la Bibliothèque nationale.
- III. Rapports de Sociétés et Institutions de *l'étranger*. Dans la règle, la BPU ne les conserve pas. Elle transmet à la Bibliothèque nationale ceux qui concernent les Suisses à l'étranger.